

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 70
Hebdomadaires régionaux des Laurentides

Projet d'augmentation de la capacité de l'oléoduc dans le secteur du parc national d'Oka

DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 8 SEPTEMBRE 2004

COMMUNIQUÉ

Québec, le 24 août 2004. - La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), présidée par M. Michel Germain, tient la première partie de l'audience publique sur le *Projet d'augmentation de la capacité de l'oléoduc dans le secteur du parc national d'Oka par Pipelines Trans-Nord inc.* L'audience publique débutera le **mercredi 8 septembre, à 19 heures** et se tiendra à la **salle de la Mairie, située au 183, rue des Anges à Oka**. Les séances se poursuivront les jours suivants selon les besoins du public et de la commission.

UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

1. S'informer

En présence du promoteur et des personnes-ressources invitées dans le but de répondre aux questions, la première partie permettra au public et à la commission de s'informer sur le projet et de mettre en lumière les enjeux liés à celui-ci.

2. S'exprimer

Lors de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le 5 octobre, au même endroit, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 30 décembre 2004, au ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair. Par la suite, le ministre dispose de 60 jours pour rendre public le rapport.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Vous pouvez consulter les documents relatifs au projet au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'à la Bibliothèque municipale d'Oka située au 183, rue des Anges.

Vous pouvez également consulter le site Internet du BAPE concernant le projet à l'adresse suivante : www.bape.gouv.qc.ca.

LE PROJET

Le projet consiste à augmenter la capacité de transport de l'oléoduc (conduite de produits raffinés de pétrole) entre Montréal et la frontière Québec-Ontario. Les travaux projetés dans le secteur du parc national d'Oka, totalisant 7,1 km, nécessiteraient le remplacement de l'oléoduc existant de 273,1 mm (10") par un autre de 406,4 mm (16"). Une partie des travaux, sur une distance de 0,6 km, serait faite à l'intérieur de l'emprise appartenant à Pipelines Trans-Nord inc. Puis, une section serait déplacée sur 6,5 km. Cette partie du tronçon, qui est assujettie à l'article 31 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, longerait l'accotement ouest de la route de la Plage puis l'accotement nord de la route des Collines pour regagner l'emprise existante avant l'extrémité est du parc.

En plus de la conduite de 406,4 mm de diamètre enfouie à 1,2 m, le projet aurait une emprise semblable à celle déjà existante et inclurait une gare de raclage (ouvrage de service) qui serait construite au point de départ, près de la vanne de sectionnement dans le parc national d'Oka. La pression maximale d'opération du nouvel oléoduc serait estimée à 8 275 kiloPascal.

Au moment du dépôt de l'étude d'impact, l'échéancier proposé par le promoteur prévoyait le début des travaux à la mi-août 2004 pour une mise en service le 1^{er} octobre 2004. Le coût du projet est estimé à 3,3 millions de dollars.

Pour plus ample information, vous pouvez communiquer avec M^{me} Danielle Dallaire, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou avec M^{me} Catherine Roberge, conseillère en communication, en composant le (418) 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : oleoduc-oka@bape.gouv.qc.ca.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le BAPE est un organisme d'information et de consultation publiques qui permet aux citoyens de s'exprimer sur un projet et d'intervenir dans le processus décisionnel menant à l'autorisation ou non d'un projet. Le BAPE accomplit les mandats qui lui sont confiés par le ministre de l'Environnement, notamment le mandat d'information et de consultation publiques d'une durée de 45 jours ainsi que celui d'audience publique d'une durée maximale de 4 mois et celui de médiation d'une durée d'environ 2 mois.

Pour donner suite aux demandes d'audience publique qui ont été transmises au ministre de l'Environnement par les citoyens, groupes, organismes ou municipalités, le BAPE a reçu le mandat de tenir une audience publique sur le *Projet d'augmentation de la capacité de l'oléoduc dans le secteur du parc national d'Oka par Pipelines Trans-Nord inc.*